

AR Prefecture

Communauté de Communes Aunis Sud

017-200041614-20251003-2025D120-DE
Reçu le 09/10/2025

Aunis
Sud

Imagine la futuralté

DECISION DU PRESIDENT N° 2025 D 120

Portant sur la signature et le dépôt d'autorisations de travaux
de mise en conformité AD'AP sur la commune de Surgères

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2020-07-09 du 16 juillet 2020, n° 2020-09-04 du 8 septembre 2020, n° 2021-04-03 du 20 avril 2021, n° 2023-05-19 du 16 mai 2023, n° 2024-07-15 du 16 juillet 2024, n° 2025-02-04 du 25 février 2025, n° 2025-02-08 du 25 février 2025 et n° 2025-04-12 du 15 avril 2025 donnant délégation du conseil communautaire à Monsieur Jean GORIOUX, Président,

Considérant la délibération n°2018-01-04 du 23 janvier 2018 portant adoption de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant que les bâtiments concernés sont des Etablissements Recevant du Public (ERP), les travaux nécessitent le dépôt d'autorisations de travaux avec demande de dérogation au regard de la nature et de l'importance des travaux à réaliser,

Considérant que parmi les délégations octroyées au Président figure celle autorisant le dépôt des demandes d'autorisation au titre du droit des sols et les demandes de certificat d'urbanisme,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La signature et le dépôt auprès de la Commune de Surgères des Autorisations de Travaux avec demande dérogation pour la réalisation des travaux de mise en conformité AD'AP de 6 bâtiments communautaires.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- Mise en conformité et demande de dérogation pour les vestiaires et la tribune football du complexe sportif de Surgères ;
- Mise en conformité et demande de dérogation pour le local des restos du cœurs, rue des compagnons du Tour de France à Surgères,
- Mise en conformité et demande de dérogation pour les vestiaires, sanitaires, douches et la tribune de la piscine intercommunale de Surgères ;
- Mise en conformité et demande de dérogation pour le gymnase 1 du complexe sportif de Surgères ;
- Mise en conformité et demande de dérogation pour l'espace culturel Le Palace, rue des 3 frères Nadeau à Surgères ;
- Mise en conformité et demande de dérogation pour l'espace communautaire Berlioz, rue Jean Philippe Rameau à Surgères.